


De : [Karolina Apland](#)
À : [Sebareme, Rachel](#)
Cc : [Casey Kennedy](#); [Jérôme Dagenais](#)
Objet : Présentation initiateur_Parc éolien de la Forêt Domaniale
Date : 9 juin 2025 11:30:50
Pièces jointes : [image001.png](#)
[3305_EDFFOD_ProgrammeSuiviClimatSonore_PRELIMINAIRE_20250609.pdf](#)
[Rapport archéologique etape foret domaniale_04-12-2024.pdf](#)
[Rapport archéologique etape foret domaniale intervention2025_21-05-2025.pdf](#)
[FOD Comité de suivi document de constitution.pdf](#)
Importance : Haute

Bonjour Mme. Sebareme,

Vous trouverez ci-jointe les documents suivants demandés par la commission d'enquête dans la pochette initiateur du projet de Parc éolien de la Forêt Domaniale :

- Le programme préliminaire du suivi du climat sonore en phase exploitation (PR5.2, p. 128)
- Les résultats des inventaires archéologiques (PR5.2, p. 120 et 121) - *L'inventaire a été réalisé à deux reprises en raison de contraintes météorologiques, d'où le fait que le rapport comporte deux documents.*
- Le document de constitution du comité de suivi (PR5.2, p. 79)

En outre, comme demandé avant le 9 juin à midi, vous trouverez une copie de la présentation de 20 minutes du projet et de sa justification en suivant ce lien :  [Présentation EDF se_FOD_Audiencepublique20250610.pdf](#)

En ce qui concerne **la version préliminaire du programme de compensation des pertes d'habitat du poisson (PR5.2, p. 96 et 97)**, le programme sera fourni ultérieurement au MELCCFP pour les raisons suivantes:

- Les infrastructures (ponceau, ponceau double ou ponceau en arche par exemple) restent à confirmer selon les caractéristiques des sites de traversées des cours d'eau, ce qui sera réalisé par l'équipe de construction du projet dans les prochains mois. Ceci influencera la portion permanente des empiétements en milieux hydriques et dans l'habitat du poisson. L'initiateur évalue ses options en considérant des critères techniques et économiques, et en visant de réduire l'emprise sur l'habitat du poisson.
- Lors d'échanges récent avec le MELCCFP dans le contexte d'autres projets éoliens de l'initiateur, des changements à certains aspects liés aux modalités de gestion/compensation de la perte de l'habitat du poisson ont été amenés, et les données requises, précisées. L'initiateur désire prendre connaissance de ces nouvelles exigences afin de les appliquer au présent projet.

Le bilan préliminaire des pertes causées par le projet ainsi que le détail des pertes permanentes et temporaires sera inclus (superficie, type d'activité) dans le programme préliminaire.

Les caractéristiques pour la conception des traverses de cours d'eau adaptées à chaque site seront fournies dans le programme préliminaire.

- Le niveau du débit plein bord;
- La pente du cours d'eau;
- Le type d'infrastructure;
- Le matériel qui compose le ponceau;
 - Les dimensions de l'ouvrage (largeur, diamètre, longueur);
 - L'inclusion d'un déversoir ou non;
 - La pente d'installation du ponceau;

- La confirmation du libre passage du poisson qui sera assuré pour chaque traverse, tel que l'initiateur s'est engagé à la section 6.3.2 du volume 1 de l'étude d'impact d'assurer le libre passage du poisson dans les différentes traverses;
- Les caractéristiques de l'ouvrage actuel, le cas échéant (type, matériaux, dimensions).

Une version finale de ce plan sera fournie dans le cadre d'une demande visant l'obtention d'une autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour les travaux occasionnant des pertes d'habitat du poisson. Enfin, comme indiqué précédemment, les **résultats de l'inventaire complémentaire d'espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées** ne seront pas prêtes avant la fin juillet. Veuillez noter que l'inventaire est en cours jusqu'à la mi-juillet 2025. Le protocole a été soumis au MELCCFP, et les commentaires reçus* du MELCCFP ont été intégrés à la méthode.

Voici un résumé de l'avancement.

- Les habitats potentiels pour l'ail des bois situés dans les emprises prévues du projet ont tous été visités entre le 23 mai 2025 et le 30 mai 2025.
- Aucune colonie ni individu d'ail des bois n'a été observé.
- Plusieurs colonies de matteuccie fougère-à-l'autruche détectées (espèce vulnérable à la récolte). Aucune obligation d'inventaire ou de mesures d'évitement requise par les autorités pour cette espèce.
- Aucune autre espèce à statut particulier détectée.

Le rapport complet sera soumis au MELCCFP en septembre 2025. Une copie pourra être acheminée à la Commission.

*** commentaires recus du MELCCFP sur le protocole :*

*... le MELCCFP souligne que lors de la consultation sur le protocole d'inventaires des espèces floristiques à statut précaire transmis en mai 2024, le MELCCFP avait plutôt mentionné que l'inventaire des habitats potentiels de l'Ail des bois devait être réalisé **avant la mi-juin** (voir commentaire #4 du courriel transmis le 7 juin 2024 présent en pièce jointe). ...Dans le contexte spécifique de la zone d'étude du projet, la période phénologique appropriée est entre la mi-mai et le début juin. Au sein des habitats potentiels de l'Ail des bois, les sites à exposition sud et ouest devraient être visités en premier, surtout si l'inventaire n'est pas débuté en mai.*

Le MELCCFP n'a aucun autre commentaire à l'égard des autres éléments du protocole transmis.

En espérant le tout conforme et complet, nous vous prions d'agréer nos cordiales salutations,



Karolina Apland, MEnv, EP

Gestionnaire des permis et approbation
environnementale - Permitting & Environmental
Manager
1010 De la Gauchetiere Ouest
Montréal, QC H3B 2N2

M: 514-296-6900

karolina.apland@edf-re.com
www.edf-re.com

EDF Renewables et EDF International fusionnent deviennent EDF power solutions (EDF solutions électriques au Québec). [En savoir plus.](#)